

ablement avantage notre industrie. De plus, le Gouvernement s'est employé activement à augmenter le nombre de nos représentants à l'étranger, et actuellement le Canada a des hommes compétents, soit en qualité d'ambassadeurs ou de ministre plénipotentiaires, dans plusieurs parties de l'univers. Ces hommes sont en mesure de renseigner le Canada sur les perspectives de commerce, et je n'ai pas le moindre doute que les renseignements ainsi obtenus sont mis à la disposition des exportateurs canadiens. Nous avons aussi nos commissaires du commerce. Je crois qu'au cours de la guerre cette division de notre service des affaires extérieures n'a pas été étendue, si ce n'est dans certains pays de l'Amérique du Sud. Les pays d'Europe naturellement ont été hors d'atteinte et nous n'avons pas eu l'occasion d'augmenter notre commerce avec eux.

Si la guerre se terminait d'ici quelques semaines, les nations alliées se trouveraient en face du grand problème d'avoir à fournir les nécessités de la vie aux populations des pays qui ont été occupés par l'ennemi. A moins qu'on ne prenne tous les moyens possibles pour porter secours à ces pays, des troubles graves peuvent éclater et, ce qui est plus grave encore, bien des personnes mourront probablement de faim. Je suis convaincu que cette situation ne nous est pas inconnue et que les Canadiens tiennent à faire leur part pour leur porter secours. Nous avons heureusement, au sein des nations alliées, un grand organisme qui verra à rendre efficaces toutes les mesures de secours. S'il a jamais existé au monde un organisme capable de pourvoir aux besoins des pays en détresse, c'est celui qui existe aujourd'hui au sein des nations alliées.

Je n'ai pas l'intention de parler ce soir de la conférence de San-Francisco, mais j'espère avoir l'occasion de proposer, demain, un projet de résolution à ce sujet. Comme l'a dit l'honorable sénateur, tous les honorables membres du Parlement et tous les habitants du Canada voudront appuyer dans la plus large mesure possible l'établissement d'un organisme qui nous fournira l'assurance de la paix et de meilleures conditions pour toutes les nations du monde.

Pour ce qui est des crédits, j'ai l'impression que nous n'aurons pas l'occasion de les discuter dans cette enceinte. Le Gouvernement se propose simplement de demander certaines sommes pour défrayer les dépenses de l'intervalle compris entre le 31 mars et la réunion d'un nouveau Parlement. Nous n'avons que deux questions à étudier durant la présente session. La première demande de ratifier la décision du Gouvernement qui a accepté l'in-

L'hon. M. KING.

invitation de se faire représenter à la conférence de San-Francisco, et l'autre demande de voter les crédits nécessaires pour poursuivre la guerre dans l'intervalle compris entre la fin de l'année financière et la réunion du prochain Parlement. Je suis convaincu que les membres des deux Chambres auront tôt fait de régler ces deux questions et que la dix-neuvième législature ne prendra pas, lors de la prorogation, le caractère d'une session politique. Après tout, les occasions ne manqueront pas sur les tribunes publiques pour faire de la politique de parti.

C'est tout ce que j'ai à dire. Nous espérons que si d'autres honorables sénateurs désirent prendre la parole,—et il y a lieu de faire plusieurs discours,—ils le feront au cours de cette semaine ou de la semaine prochaine. Il est difficile de décider de la date de l'ajournement du Sénat, mais nous aurons peut-être, demain, certains renseignements qui permettront à mon honorable ami d'en face (l'honorable M. Ballantyne) et à moi-même de nous entendre sur les travaux du reste de la session et de faire les propositions qui seront dans le meilleur intérêt du Sénat.

(Sur la motion de l'honorable M. Howard la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain à 3 heures de l'après-midi.

SÉNAT

Mercredi 28 mars 1945.

La séance est ouverte à trois heures de l'après-midi, Son Honneur le Président étant au fauteuil.

Prières; affaires courantes.

LA CONFÉRENCE DE SAN-FRANCISCO

RÉSOLUTION

L'honorable J. H. KING propose:

Qu'il est opportun que les Chambres du Parlement approuvent la résolution suivante:

Considérant que le gouvernement du Canada a été invité par le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, en son nom et au nom des gouvernements du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de la République de Chine, à se faire représenter à la Conférence des Nations Unies, qui se réunira le 25 avril 1945, à San-Francisco, aux Etats-Unis d'Amérique, dans le but de rédiger la charte d'un Organisme général international pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et

Considérant que l'invitation recommande que la Conférence étudie, comme base de ladite